

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE140793001

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 décembre 2014

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, 18 décembre 2014

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE140793001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE140793001

Accorder un contrat à Clean Harbors Québec Inc. pour la collecte itinérante et la collecte dans les cours de voirie municipale des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 2 233 843,45 \$ taxes incluses. / Accorder un contrat à CRI Environnement Inc. pour la collecte des RDD dans les écocentres incluant le traitement pour 34 mois, pour une somme maximale de 1 500 327,29 \$ taxes incluses. / Dépense totale de 3 734 170,74 \$ taxes incluses - Appel d'offre public 14-13248 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 26 novembre 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1140793001. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Le 3 décembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE140793001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les contrats de collecte itinérante et de collecte dans les cours de voirie municipale des RDD viennent à échéance le 31 décembre 2014. Le contrat de collecte des RDD dans les écocentres vient à échéance le 27 février 2015.

La collecte itinérante compte jusqu'à quarante-six journées de collecte par année, selon les besoins des villes liées et des arrondissements. Le calendrier annuel des collectes itinérantes est établi en collaboration avec les villes liées et les arrondissements.

La collecte dans les cours de voirie municipale se fait à la demande des villes liées et des arrondissements. Selon la moyenne des trois dernières années, cinquante-deux collectes de RDD dans les cours de voirie municipale devraient avoir lieu annuellement.

La collecte des RDD dans les écocentres s'effectue durant toute l'année, le citoyen est invité à laisser ses RDD aux heures d'ouverture des écocentres.

En 2013, 1419,6 tonnes de RDD ont été récupérées dont 19% (265,6 tonnes) provenaient de la collecte itinérante, 77% (1 102,6 tonnes) des écocentres et 4% (51,5 tonnes) des cours de voirie municipale.

L'appel d'offres public a été publié le 2 juin 2014, l'ouverture s'est effectuée le 25 juin avec un délai de vingt-quatre jours de calendrier. L'étude des soumissions s'est faite en juillet et août. Un addenda a été produit et envoyé aux soumissionnaires le 12 juin. Il concernait l'envoi des documents de la section IV "annexe : Conditions relatives à la soumission" du cahier des charges en format Excel dans le but de faciliter son utilisation. Les soumissions sont valides cent-quatre-vingt jours civils suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 22 décembre 2014.

Il y a eu six preneurs du cahier des charges et trois soumissionnaires.

L'octroi des contrats s'est effectué selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme. Des contingences estimées à 5% sont ajoutées à l'évaluation du coût des contrats.

Tel que prévu au devis technique de l'appel d'offres public, la Ville exerce son droit de regrouper les contrats d'un même adjudicataire. Ainsi, trois contrats sont attribués à Clean Harbors Québec Inc. : les deux contrats pour la collecte itinérante des RDD (contrat 1 et contrat 2) et le contrat pour la collecte des RDD dans les cours de voirie municipale (contrat 3). Le contrat pour la collecte des RDD dans les écocentres (contrat 4) est attribué à CRI Environnement Inc.

Les fournisseurs n'ont pas à obtenir l'attestation de l'AMF, ces contrats ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Le montant global estimé par les professionnels pour la collecte des RDD dans l'agglomération de Montréal (36 mois: collecte itinérante et cours de voirie et 34 mois: collecte dans les écocentres) est de 3 679 200\$ taxes incluses (3 200 000\$ avant taxes). Les offres retenues totalisent 3 556 353,09\$ taxes incluses, un écart de 3%. Le coût de la collecte des RDD au futur écocentre Saint-Laurent est inclus au coût estimé à compter de l'automne 2015.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont manifesté leur étonnement devant le fait que des soumissionnaires potentiels aient été informés à l'avance du lancement de l'appel d'offres. Ils ont bien

compris que ce geste avait été posé pour favoriser la plus grande participation possible à l'appel d'offres, compte tenu du marché très restreint pour la collecte des résidus domestiques dangereux. Pour la majorité des membres, cette façon de faire n'a pas constitué un manque de conformité dans la mesure où le marché des récupérateurs des RDD est très restreint et que le Service a légitimement pu penser être en mesure de contacter toutes les entreprises pouvant soumissionner. Cependant, les membres de la Commission interpellent le comité exécutif afin que celui-ci s'assure de vérifier la légalité du processus dans ce dossier. De plus, les membres souhaitent recevoir un avis juridique pour établir si une telle pratique est légale et acceptable de façon générale.

Par ailleurs, les membres ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait au nombre et à la fréquence des collectes menées annuellement.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant, avec la dissidence de Mme Cinq-Mars.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE140793001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation

Considérant le marché très restreint de la collecte des résidus domestiques dangereux;

Considérant l'objectif d'ouvrir le plus possible le marché à des soumissionnaires potentiels;

Que le comité exécutif demande un avis juridique pour établir s'il est légal et acceptable que des représentants de la Ville communiquent avec d'anciens soumissionnaires pour les aviser qu'un appel d'offres public est sur le point d'être lancé.